
Juriste

Publié le 28/03/2012



Juriste

Le juriste intervient aux côtés du notaire à toutes les étapes importantes de la vie des particuliers ou des entreprises (opérations immobilières, conseil fiscal ou patrimonial, règlement successoral). Chacune de ces étapes est concrétisée par un acte notarié.

Ses missions

Les principales missions du juriste sont de préparer, rédiger et participer à l'analyse juridique des actes. Il est en relation directe avec le notaire et gère les dossiers confiés par ce dernier. Son rôle dépend de son expérience et de la taille de l'office dans laquelle il travaille.

Il peut recevoir directement les clients, proposer des solutions et rédiger des conventions. La profession offre à ces jeunes la perspective d'une formation complémentaire qui, additionnée à l'expérience acquise, leur permettent d'accéder à plus d'autonomie.

Ses qualités

Rigueur dans la rédaction des actes, connaissance des règles de déontologie, qualité relationnelle et sens des responsabilités sont les atouts principaux d'un bon juriste.

Sa formation

Elle passe par l'Ecole de Notariat ou par le Centre Supérieur d'Etudes Notariales ou par une formation universitaire (licence ou maîtrise).